

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR
D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE JUIN 2026

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la Cour d'Appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Limoges en date du 19 décembre 2026, nous désignant pour présider la Cour d'Assises du département de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois de juin 2026 au vendredi 12 juin 2026 à 09 heures 00.

Vu les articles 232 et 238 du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Vendredi 12 juin 2026

09 heures 00 : Convocation des jurés
Révision de la liste des jurés
10 heures 30 : Information des jurés

***COUR D'ASSISES
STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE
SUR OPPOSITION CONCERNANT UN TÉMOIN DÉFAILLANT***

Vendredi 12 juin 2026 à 14 heures 00

C S

Sans avocat

Libre

**Poursuivi pour : NON-COMPARUTION DEVANT LA COUR D'ASSISES D'UNE PERSONNE CITÉE
COMME TÉMOIN, faits commis le 18 juin 2025 à LIMOGES (87)**

**COUR D'ASSISES
SUR INTÉRÊTS CIVILS
STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE**

Vendredi 12 juin 2026 à 14 heures 30

B H

Maître Anthony ZBORALA (Barreau de Limoges)
Maître Nicolas NGUYEN (Barreau de Limoges)

Détenu en semi-liberté au Centre Pénitentiaire du Havre

Défendeur sur intérêts civils

PARTIE CIVILE
- S Y

Maître Aïssatou FADIABA-GOUDONNEAU (Barreau de Limoges)

**COUR D'ASSISES DES MINEURS
STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE**

Lundi 15 juin 2026 à 09 heures 00 et Mardi 16 juin 2026 à 09 heures 00

C W

Maître Juliette MAGNE-GANDOIS (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire
sous curatelle renforcée de l'association M.S.A.I.S.

Accusé de : VIOL COMMIS SUR UN MINEUR PAR UNE PERSONNE AYANT AUTORITÉ SUR LA VICTIME, faits commis entre le 01 janvier 2013 et le 08 novembre 2017 à LIMOGES (87)

PARTIE CIVILE
- C M

sous curatelle renforcée de J-L M, mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Maître Carole PAPON (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

COUR D'ASSISES

STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE

Mercredi 17 juin 2026 à 09 heures, Jeudi 18 juin 2026 à 09 heures 00 et Vendredi 19 juin 2026 à 09 heures 00

P G

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : TENTATIVE DE MEURTRE, faits commis dans la nuit du 05 novembre 2021 au 06 novembre 2021 à SAILLAT-SUR-VIENNE (87)

F G

Maître Laurence DUMONT (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VOL AGGRAVÉ PAR DEUX CIRCONSTANCES, faits commis dans la nuit du 05 novembre 2021 au 06 novembre 2021 à SAILLAT-SUR-VIENNE (87)

V T

Maître Jean VALIERE-VIALEIX (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VOL AGGRAVÉ PAR DEUX CIRCONSTANCES, faits commis dans la nuit du 05 novembre 2021 au 06 novembre 2021 à SAILLAT-SUR-VIENNE (87)

PARTIES CIVILES

- P G

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- V T

Maître Jean VALIERE-VIALEIX (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 16 février 2026

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR D'ASSISES

Corinne MATHON

